



ARRETE DRH 2025 - 1276.....

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A MADAME SIMONE LUCIENNE ROUVRAIS née DUCHAMPS-
14^{ème} Adjointe**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT -PIERRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,
VU l'élection du Maire en date du 10 avril 2025,
VU la délibération du conseil municipal du 10 avril 2025 Aff. n° 38/1875 portant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, visée le 11 avril 2025 en Sous-Préfecture,
VU le tableau du Conseil Municipal du 17 avril 2025 déterminant l'ordre des membres du Conseil Municipal et plaçant **Madame Simone ROUVRAIS au rang de 14^{ème} adjointe** au maire
CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} / - Madame Simone ROUVRAIS est déléguée, sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **pour traiter l'ensemble des affaires sociales de la Commune.**

A ce titre, elle est chargée :

- De la politique sociale conduite par le CCAS,
- Des politiques de solidarité conduites par la Ville et ce en lien avec les organismes sociaux et les Associations partenaires,
- De la politique de l'habitat et du logement social en lien avec l'Etat, les Collectivités (Département/CIVIS), les Etablissements publics de type Société Publique Locale (SPL), et les bailleurs sociaux publics et privés,
- De La politique de la petite enfance, enfance et de la jeunesse au travers notamment de la Convention Territoriale Globale et du Contrat Enfance Jeunesse signés avec la Caisse d'Allocations Familiales,
- De La politique du handicap,
- De favoriser la concertation et le partenariat avec les Associations partenaires du secteur handicap,
- De créer les conditions de fonctionnement du Comité Consultatif Communal des Personnes Handicapées,
- De promouvoir la politique communale du handicap par des actions d'information, de sensibilisation,
- De promouvoir l'emploi des personnes handicapées en lien avec le Pôle Emploi, la Mission Locale, l'AGEFIHP.

ARTICLE 2 / - Madame Simone ROUVRAIS reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées, exception faite des engagements financiers.

ARTICLE 3 / - Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

Notification faite le 28/04/2025
Signature



Fait à Saint-Pierre, le 28 AVR. 2025
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250428-DRHAR25_1276-AU
Date de réception en préfecture : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025

David LORION